

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/06/2008
 1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2010
 2^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2013
 3^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 11/06/2015
 4^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018
 5^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2019
 6^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2020
 7^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021
 8^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2022
 9^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2023

- Légende du Plan Local d'Urbanisme**
- Prescriptions de zonage**
- Limite de zone
 - A** Dénomination de la zone
- Emplacements réservés**
- Emplacement réservé pour réalisation d'équipement
 - Emplacement réservé pour réalisation / modification de voirie (bénéficiaire commune)
- Servitudes d'urbanisme**
- Servitude emplacement mixité sociale (L 151-41 4°) 11/16 Numéro d'opération / Pourcentage de logements aidés (%)
 - Servitude emplacement voirie (L 151-41)
- Contraintes d'urbanisme**
- Zone soumise à l'aléa inondation par le Réal
 - Marge de recul entrée de ville (L 111-6)
 - Secteurs concernés par des prescriptions d'isolement acoustique
- Prescriptions de protections et de mise en valeur**
- Mas identifiés comme remarquables (L 151-11 2°)
 - Espace Bois Classé
 - Plantations à réaliser
 - Zone non aedificandi (Articles UC1/UC9)
 - Zone d'implantation du bâti
- Report indicatif du PPRi (se reporter au dossier opposable en annexe du PLU)**
- Be : aléa exceptionnel
 - B1 : aléa modéré, zone urbanisée

